

Mesures de protection Covid-19 : Mise en pratique au handball (dès 19.04.2021)

Situation initiale

Le 14 avril 2021, le Conseil fédéral a assoupli d'autres mesures prises pour lutter contre la hausse des contaminations de COVID-19. Les activités sportives en plein air sans contacts corporels seront à nouveau autorisées par groupes de 15 personnes au maximum et les installations sportives correspondantes seront à nouveau ouvertes. Les enfants et les jeunes jusqu'à 20 ans (nés en 2001 ou après) peuvent faire du sport sans restriction, sauf en ce qui concerne le public.

Les cantons peuvent en tout temps prendre des mesures plus restrictives que celles de la Confédération. Dans ce cas, les mesures du canton s'appliquent.

Ce qui est autorisé dans le sport à partir du 19 avril 2021 ([OFSP](#))

Les règles suivantes sont toujours en vigueur :

- Les sportif/ves et entraîneurs/personnes encadrantes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, contacter leur médecin ainsi que toutes les personnes participant au groupe d'entraînement.
- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP.
- Social Distancing (1.5 m au minimum entre toutes les personnes; pas de contact physique) → Handshakes interdits!
- Si possible, garder la même composition des groupes et enregistrement des personnes participantes pour permettre de suivre les chaînes potentielles d'infection.
- Particulièrement les personnes à risque doivent respecter les directives spécifiques de l'OFSP.

Objectifs

- Tenue d'entraînements (technique, physique) dans le strict respect des principes.
- Le concept de protection du handball convainc les bailleurs des salles.
- Les règles sont clairement applicables pour les clubs de handball et centres de performance du sport d'élite et de masse, sont respectées par les joueuses et

joueurs et peuvent être appliquées au handball en salle comme à l'extérieur (beach handball).

- Chaque club doit établir un concept individuel et concret sur la base du concept de protection général s'il propose des activités ou événements réunissant plus que 5 personnes, et l'harmoniser avec les concepts des fournisseurs des installations sportives.

Responsabilité

La responsabilité pour la mise en pratique du présent concept incombe aux responsables des clubs – un responsable du plan de protection doit être défini – **ainsi qu'aux instances responsables en collaboration avec les bailleurs des salles.** La Fédération Suisse de Handball compte sur la solidarité de la communauté du handball!

Application au handball

- Informations générales

Les installations sportives intérieures peuvent généralement être utilisées sans restriction de temps pour les sports de compétition autorisés et les activités avec des enfants et des adolescents nés en 2001 ou après.

- Entraînements et compétitions pour les jeunes nés en 2001 ou après

Les activités sportives pour les enfants et les adolescents nés en 2001 ou après, y compris les compétitions sans public, peuvent être organisées sans restriction. Cela s'applique tant aux espaces clos qu'à l'extérieur. Les personnes encadrantes doivent respecter une **distance min. de 1,5 mètre et porter un masque.**

Les compétitions des catégories juniors de sport de masse ont toujours lieu **sans spectateurs**, à l'exception des catégories Inter et Elite considérées comme ligues nationales de la relève. Ici, le nombre maximal de spectateurs est limité à 50 personnes respectivement un tiers de la capacité maximale des tribunes.

- Groupes d'entraînement pour les personnes nées en 2000 ou avant

Activités sportives individuelles ou en groupe de **15 personnes au maximum** (y compris les entraîneurs/encadrants) pour les jeunes nés en 2000 ou avant : Seuls les sports sans contact physique sont autorisés. A l'intérieur, les personnes doivent respecter une distance de 1.5 mètre **et** porter un masque. En plein air, soit les

masques sont obligatoires, soit une distance min. de 1,5 mètre s'applique. Certains cantons ont émis des directives plus restrictives, [en savoir plus](#).

- Entraînements de groupes nationaux et régionaux de la relève

Les groupes d'entraînement nationaux de la relève, organisés par la FSH ou coordonnés avec la fédération, sont autorisés à poursuivre leurs activités. Cela concerne les mesures liées aux équipes nationales ou les stages d'entraînement décentralisés. L'élément déterminant est que tous les participants à l'entraînement disposent d'une Talentcard nationale ou régionale.

- Entraînements et compétitions des ligues professionnelles et semi-professionnelles

Des activités d'entraînement et des matchs de compétition d'équipes appartenant à des ligues professionnelles ou semi-professionnelles peuvent avoir lieu. Cela comprend la LNA/LNB pour les hommes et la SPL1/SPL2 pour les femmes. Les ligues doivent chacune élaborer des concepts de protection distincts.

Entraînements en salle M20 ainsi que le sport d'élite autorisé

Mesures préparatoires

- Si plusieurs groupes s'entraînent en même temps, l'ordre d'arrivée et de départ de la salle ou de l'infrastructure doit être clairement défini.
- Si avant ou après l'entraînement, un autre club/une autre discipline utilise la salle, le transfert doit respecter les principes directeurs.
- Les vestiaires restent fermés lors des entraînements, sauf si une ouverture a été convenue avec le gérant de l'installation.
- L'utilisation des installations sanitaires en cas d'urgence doit être approuvée par le gérant de l'installation. L'utilisateur doit désinfecter ses mains et les objets touchés, avant et après l'utilisation.
- Toutes les personnes avec année de naissance 2001 et plus âgées peuvent s'entraîner en salle en respectant les règles ci-après : pas de contact physique, port du masque et distance minimale de 1,5 mètre. Nombre maximum de personnes : 15.

Avant l'entraînement

- Les joueurs/joueuses doivent arriver à la salle en tenue de sport!
- La salle comporte une zone prédéfinie pour y déposer les sacs et changer de chaussures. Les vestiaires restent fermés. Chaque participant doit apporter sa propre bouteille/gourde.
- Désinfection des mains.
- L'installation des engins nécessaires (p.ex. buts, airbodies, matériel de marquage) est autorisée. Les engins doivent être désinfectés régulièrement. Pour simplifier cette procédure, il doit être envisagé de laisser les buts en place. Désinfection des mains avant et après l'installation.
- Les horaires d'accès doivent être définis clairement par groupe d'entraînement. Les participants ne devraient pas arriver à l'avance; en cas d'attente, ils/elles attendent dans le respect des principes directeurs, jusqu'à ce que la personne encadrante autorise l'accès à la salle.

Durant l'entraînement

- Chaque groupe d'entraînement utilise un pot de produit collant spécifique si l'utilisation est permise dans la salle.
- Il incombe à la personne encadrante/entraîneur de veiller au respect des principes directeurs.
- Les entraîneurs portent un masque à tout moment.

Après l'entraînement

- Désinfection des mains
- Changer les chaussures dans la zone prédéfinie
- Départ rapide de la salle.
- Si toutes les personnes d'un/des groupe/s d'entraînement ont quitté l'installation sportive, la personne encadrante libère le bâtiment et la personne encadrante du prochain groupe peut lancer les mesures préparatoires.
- En ce qui concerne un nettoyage éventuel de la salle après l'entraînement, les exigences du gérant de l'installation doivent être respectées.

Divers

- Ce concept peut être consulté et imprimé / téléchargé sur le site www.handball.ch/corona
- Le responsable du concept de protection est responsable de la communication, de la mise en œuvre et du respect de ce concept de protection sur le terrain. Le contenu de ce concept de protection est contraignant ; les clubs peuvent élaborer sur cette base un concept de protection individuel et concret avec le gérant de l'installation.

Compétitions

Les compétitions peuvent à nouveau avoir lieu dans les ligues juniors depuis le 1^{er} mars 2021. Des documents complémentaires sont disponibles sur www.handball.ch/fr/corona. La LNA, LNB, SPL1 et SPL2 disposent d'un concept de protection distinct.

Préambule

Chaque équipe impliquée dans le match est responsable de se doter de matériel de protection (masques, produit désinfectant). Il est néanmoins recommandé que le club hôte dispose d'une réserve de matériel et qu'il puisse en mettre à disposition de l'équipe visiteur en cas de besoin.

La FSH recommande à toutes les personnes impliquées dans le déroulement des matchs d'utiliser régulièrement un test Covid rapide, disponible gratuitement en pharmacie.

Public

Lors de compétitions relevant de ligues nationales de la relève, soit dans les catégories Inter et Elite, le nombre maximal de spectateurs est fixé à 50, respectivement un tiers de la capacité maximale des tribunes. Les compétitions de catégorie Promotion (= sport amateur) ont toujours lieu sans spectateurs. Dans ce cas de figure, les personnes adultes (parents, conducteurs) ne doivent pas accéder à la salle pendant la durée de l'entraînement ou du match (FAQ de l'OFSPPO, [lien](#)).

Personnes impliquées

Ce concept de protection inclut les personnes suivantes, ayant le droit d'accéder à la salle de sport durant les compétitions:

- Joueurs*ses des deux équipes
- Entraîneurs*ses & Staff des deux équipes (max. 4 personnes)

- Arbitres & délégués, exceptionnellement observateurs*rices
- Chronomètres*rices et secrétaires
- Autres personnes impliquées avec des fonctions primordiales (p.ex. organisateurs journées/tournois, speaker, nettoyeurs)
- Chaque club désigne un*e responsable Covid qui veille à la mise en œuvre du concept et qui est la personne de contact pour les groupes d'utilisateurs.

Pas de shakehand avant / après le match

- Les personnes impliquées renoncent au contact physique lors des salutations.
- Avant le match, les joueurs*ses s'alignent à un mètre de la ligne médiane (regard tourné en direction du but adverse) et saluent leurs adversaires en levant la main.
- Les arbitres se placent dans le cercle médian comme d'habitude.
- Le staff, les délégués, chronomètres et speaker renoncent totalement au shakehand.
- La même salutation a lieu après le match.
- Renoncer au shakehand ne signifie pas «Renoncer au fairplay», mais vise à minimiser les contacts physiques inutiles. Le contact physique est limité exclusivement aux joueurs*ses et pendant la durée du match.

Vestiaires

- Dans les vestiaires, la distance de 1.5 mètre doit être respectée à tout instant. L'espace disponible sous cette condition détermine le nombre maximum de personnes admises en même temps.
- Un vestiaire spécifique est réservé aux entraîneurs et staff. Si la salle ne compte pas suffisamment de vestiaires, les équipes doivent définir au préalable qui a réellement besoin d'un vestiaire. Dans le cas contraire, le club hôte mettra à disposition des locaux alternatifs (p.ex. local de matériel).
- Le masque doit être porté en permanence (exception: sous la douche).
- Dans le secteur douches, la distance de 1.5 mètre doit être respectée à tout instant. L'espace disponible sous cette condition détermine le nombre maximum de personnes admises en même temps.
- Les entraîneurs / staff peuvent se rendre dans le vestiaire de leur équipe durant dix minutes au maximum (masque obligatoire).

Autour du terrain

- Port du masque obligatoire en permanence et dans toute la salle, sauf au moment de l'entrée officielle, comme joueur engagé sur le terrain ou lors de changements attaque/défense ainsi qu'en tant que gardien quittant le terrain pour être remplacé par un joueur de champ.
- Les officiels se trouvant autour du terrain portent un masque ; seule exception : deux personnes du staff de chaque équipe pendant la durée du match. Ces personnes doivent être définies avant le match (officiel A et B) et ne peuvent pas être remplacés durant le match.
- Le speaker n'est pas obligé de porter un masque si une autre protection est prévue (box en plexiglas, derrière la table de chronométrage ou autres).
- Les joueurs*ses remplaçants doivent porter un masque.
- Dans l'idéal, la distance entre les chaises doit être augmentée et les chaises doivent être positionnées en deux rangs.

Compléments pour tournois M13 et Handball des Enfants

- Durant les pauses, les équipes n'étant pas engagées sur le terrain doivent quitter la salle. Le club organisateur leur attribue un «secteur pause» (en tribune ou dans un local à part).
- L'entrée sur le terrain est uniquement autorisée si les équipes ayant terminé le match précédent ont quitté le secteur.
- Lors de tournois Handball des enfants avec 2 ou 3 terrains (salle double ou triple), deux bancs doivent être positionnés le long des terrains pour garantir suffisamment d'espace entre les personnes assises.